

• (5.50 p.m.)

Ceci termine mes observations à ce stade de l'étude des crédits. Je voudrais que le ministre élucide un ou deux autres points, mais je ne retarderai pas le débat plus longtemps et les présenterai lorsque la Chambre étudiera les prévisions budgétaires crédit par crédit.

**M. McCleave:** Monsieur le président, c'est toujours un plaisir de dire du bien d'une personne des Maritimes, même si nous autres, originaires de cette partie du pays, ne le faisons pas souvent. J'ai commencé par féliciter le ministre de l'aide appréciable apportée par son ministère au tourisme dans l'Est de la Nouvelle-Écosse en y prolongeant la saison de la pêche à la truite. Je lui ai écrit un petit mot gentil pour le lui dire, mais je tiens à répéter en public ce que je lui avais exprimé en particulier. J'espère qu'il veillera à ce que son ministère se prononce sans tarder sur l'extension possible de la saison de la pêche au saumon, à l'exclusion des frayères, jusqu'à la fin de l'automne dans cette même région, car la pêche sportive pourrait être développée sur le littoral est de la Nouvelle-Écosse pour le plus grand bien de la population.

Avant d'aborder le sujet principal de ma brève allocution à propos des pertes de cages à homards, j'aimerais demander au ministre, en tant qu'humanitaire et homme sensé, de faire preuve de ces qualités-là où les titulaires de deux autres ministères de l'État n'en témoignent pas. Le premier point intéresse le ministère des Transports et je constate que le ministre, ce soi-disant habitant des Maritimes introduit en contrebande par M. Smallwood, est de retour de sa plus récente odyssée. Je lui parlerai lorsque nous traiterons les crédits de son ministère pour les installations de navigation qui aident les pêcheurs, mais j'espère que le ministre des Pêcheries va faire quelque chose pour que le bateau-phare Sambro soit réaffecté à son poste consacré près de l'entrée du port d'Halifax. Le ministre a sûrement lu dans les journaux de l'industrie de la pêche des provinces atlantiques et autres publications combien l'industrie déplore la perte de cette aide particulière à la navigation, surtout depuis le désastre du *Cape Bonnie* l'hiver dernier. J'espère de plus que le ministre usera de son influence auprès du ministre des Travaux publics pour lui signaler que les bateaux de pêche sont de plus en plus grands et qu'un réseau de quais, sans doute satisfaisant il y a une trentaine d'années, ne peut vraiment plus suffire si l'industrie de la pêche doit prendre un essor convenable.

[M. McQuaid.]

Je pourrais citer maints exemples tirés de ma propre circonscription, mais je m'en tiendrai à deux. Le premier, celui de Sambro, quai construit du temps de feu le premier ministre R. B. Bennett, est en passe de devenir la capitale de la pêche sportive de l'Est du Canada.

Bien des pêcheurs de Sambro gagnent bien leur vie à faire la pêche à l'espadon, mais beaucoup d'entre eux doivent aller débarquer leurs prises à Halifax, à quelque 20 milles, car le débarcadère de Sambro n'est pas assez grand. Je souhaite donc que le ministre use de ses talents auprès du ministre des Travaux publics et fasse figurer l'agrandissement du débarcadère de Sambro dans les prévisions budgétaires.

L'autre localité est le village de Little Harbour, dans le comté d'Halifax, petite localité jolie et pittoresque, digne de figurer sur les cartes postales pour touristes. C'est un bon petit port de pêche, très prospère. Il ne fonctionne néanmoins pas à plein rendement, car les installations du port ne suffisent pas à desservir les pêcheries. Je crois que le ministre comprendra que pour desservir des bateaux plus grands et plus nombreux, il faut des installations en rapport, sinon les pêcheurs devront en pâtir.

Mes courtes remarques traitent surtout des pertes cruelles qu'ont subies les pêcheurs de homard, au moins dans la région de la Nouvelle-Écosse que je représente et, sauf erreur, dans d'autres régions. Le révérend Neil F. MacDonald, du port de Musquodoboit, a eu l'obligeance de me compiler une liste de pêcheurs de certains endroits, avec le nombre de casiers qu'ils ont mis à l'eau et le nombre de casiers qu'ils ont perdus au cours de la saison. Je transmettrai la liste au ministre; les chiffres de M. MacDonald sont vraiment renversants. Par exemple, un pêcheur d'East Petpeswick a perdu chacun des 115 casiers qu'il avait mis à l'eau.

M. MacDonald a réparti ses chiffres en quatre groupes différents et, en les examinant, je vois qu'à East Petpeswick, on a perdu 729 des 954 casiers mis à l'eau. Cela signifie, au coût estimatif de \$6 le casier, une perte de \$4,300 pour les sept pêcheurs éprouvés, ou une perte d'environ 75 p. 100 des casiers qu'ils ont employés pour la pêche au homard. C'est une perte cruelle. L'effet des pertes d'une seule personne sur la collectivité ne serait sans doute pas aussi grave que le fait que toute la population de pêcheurs de homard d'un très petit village a essuyé ces pertes depuis quelques mois. Les chiffres de M. MacDonald concernent 53 pêcheurs ayant posé 7,972 casiers